Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/7074

ID : 013-211300405-20240219-DEL202413-DE



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents:

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme BOURRELLY MARCELLI à Mme BAGOUSSE

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°13

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

- Rapport de Madame le Maire -

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

N°2024/1

Signature de l'avenant n°1 au contrat de location à usage de garage – sis lieudit du Tuve – avec Mme LAROQUE ayant pour objet le changement de son adresse postale. Tous les articles du contrat initial de location restent inchangés.

N°2024/2

Désignation de la société EP-PRESTIGE Constructions pour les travaux (gros œuvre/maçonnerie, plomberie et électricité) de réhabilitation d'une partie du 1^{er} étage de la mairie pour l'accessibilité PMR pour un montant de 37 854,30 € HT.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2021

ID: 013-211300405-20240219-DEL202413-DE

N°2024/3

Désignation de l'Entreprise Méridionale Ascenseurs (EMA) pour la fourniture et la pose d'un élévateur pour l'accessibilité PMR de la mairie pour un montant de 36 800 € HT.

N°2024/4

Signature d'une convention avec l'association « La Chatrière » pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants non identifiés vivants en groupe dans les lieux publics de la commune.

N°2024/5

Encaissement de la somme de 1 500 € versée par SCA CHATEAU L'ARC, au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative, résultant du jugement du Tribunal Administratif de Marseille rendu le 15 janvier 2024 suite au contentieux l'opposant à la Commune de Fuveau (Affaire n°1909223-4).

N°2024/6 à n°2024/9

Signature des avenants aux conventions avec les associations et autoentrepreneur suivants :

Nº	Association/Autoentrepreneur	Activité Périscolaire	Ecole(s)	Coût et durée
6	Mme Sandie BOREE	Yoga relaxation	Arthur RIMBAUD	1 292 € de janvier 2024 à juin 2024
7	Mme Elise EL BEDHUI	Danse	Roque Martine	1 140 € de janvier 2024 à juin 2024
8	Mme Nathalie SILBERFELD	Jeux de sociétés	La Barque	1 292 € de janvier 2024 à juin 2024
9	Tennis Club de Fuveau	Tennis	Ouvière	1 292 € de janvier 2024 à juin 2024

N°2024/10

Signature d'un contrat de location à usage d'habitation – sis 1 rue Rondet (1er étage) – avec Mme Morgane GALLO, pour une durée de 6 ans, à compter du 1er février 2024, moyennant un loyer mensuel de 400 € auquel s'ajoutent les charges (eau : forfait annuel de 240 € réparti sur 12 mois ; taxe d'ordures ménagères : 1 fois par an à réception par le propriétaire de la taxe d'ordures ménagères).

N°2024/11

Encaissement de la somme de 750 € (remboursement franchise) versée par RELYENS MUTUAL INSURANCE, au titre d'indemnisation suite à la dégradation, par un véhicule, d'un candélabre (lotissement la Roucaoudo) survenue le 5 août 2022.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote, s'agissant d'une simple information.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

ID : 013-211300405-20240219-DEL202414-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents:

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme BOURRELLY MARCELLI à Mme BAGOUSSE

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°14

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE EN APPLICATION DU I DE L'ARTICLE L5218-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

- Rapport de Madame le Maire -

Créée au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe l'ensemble des communes membres de la communauté urbaine Marseille-Provence Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, de la communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance, de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence et de la communauté d'agglomération du Pays de Martigues.

Aux termes du I de l'article L. 5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle exerce les compétences qui étaient, à la date de sa création, transférées par les communes membres aux 6 établissements publics de coopération intercommunale susmentionnés, fusionnés en application du I de l'article L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 31 01 201

ID: 013-211300405-20240219-DEL202414-DE

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2022, annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024



ID: 013-211300405-20240219-DEL202415-DE



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme BOURRELLY MARCELLI à Mme BAGOUSSE

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°15

AFFAIRES GENERALES

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION ET EXTENSION DE LA CARRIERE « LA MALESPINE » A GARDANNE – SOCIETE DURANCE GRANULATS

- Rapport de Daniel GOUIRAND -

La société Durance Granulats, dont le siège social est situé à Gardanne, a formulé, auprès de M. le Préfet, une demande d'autorisation environnementale pour l'extension et le renouvellement d'exploitation de la carrière de la Malespine située sur la commune de Gardanne.

Ce projet porte sur l'obtention :

- d'une autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- d'une autorisation de défrichement,
- d'une dérogation « Espèces et habitats protégés ».

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024



ID: 013-211300405-20240219-DEL202415-DE

Une étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 18 août 2022.

M. le Préfet a prescrit, par arrêté n°2024-3-A en date du 17 janvier 2024, l'ouverture d'une **enquête publique du 13 février au 15 mars 2024** inclus sur le territoire des communes de Gardanne, Fuveau, Meyreuil, Gréasque et Mimet.

Chaque commune doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

 D'EMETTRE un avis favorable sur la demande d'autorisation d'extension et de renouvellement d'exploitation de la carrière de la Malespine sous réserve que les recommandations de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 18 août 2022, soit respectées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 24 voix pour et 8 abstentions.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024 Reçu en préfecture le 22/02/2024

ID: 013-211300405-20240219-DEL202416-DE

Publié le 22/01/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°16 FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES – ANNEE 2024

- Rapport de Éric DESHAYES -

19h30, arrivée de Mme BOURRELLY MARCELLI.

L'article 16 de la loi de Finances pour 2020 avait figé les taux de la Taxe d'Habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la Taxe d'Habitation des résidences principales.

Désormais, la Taxe d'Habitation ne concerne que :

- Les résidences secondaires ;
- Les locaux meublés occupés par des sociétés, associations et organismes privés non retenues à la CFE;
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial non exonérés.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/202\
ID : 013-211300405-20240219-DEL202416-DE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

DE PROCEDER au vote des taux d'imposition au titre de l'exercice 2024 qui sont maintenus au niveau de ceux de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	Taux (Votés par le Conseil)
Taxe foncière bâtie (TFB)	36.07 % (Soit 21.02 % Commune + 15.05 % du CG13)
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	37,00 %
Taxe d'habitation sur Résidences Secondaires (THRS)	31.20 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°17 FINANCES

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF CAVEAUX CIMETIERE - EXERCICE 2024

- Rapport de Éric DESHAYES -

La Commune de Fuveau a créé un budget du cimetière pour gérer exclusivement les achats de caveaux et leur revente – sans bénéfice – à des particuliers.

Il convient de préciser :

- que cette activité constitue un service public industriel et commercial géré selon l'instruction budgétaire et comptable M4,
- que ce service est doté de l'autonomie financière.

Conformément aux dispositions de la nomenclature M4, le Budget Primitif Caveaux Cimetière de la Commune pour l'année 2024 se présente comme suit :

	Depenses	Recettes
* Section d'Exploitation	40 020 €	40 020 €
* Section d'Investissement	20 010 €	20 010 €

soit un total de	60 030 €	60 030 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22 ol 2024

ID : 013-211300405-20240219-DEL202417-DE

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif Caveaux Cimetière pour l'exercice 2024, par chapitre en exploitation et par chapitre et opérations en section d'investissement,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL. Le Maire, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

2

ID: 013-211300405-20240219-DEL202418-DE

VILLE DE FUVEAU



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents : Tous les Conseillers élus.

Procurations: Mme FEREOUX à Mme LEFORT

M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente: Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°18 FINANCES

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2024

- Rapport de Éric DESHAYES -

Le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 se présente comme suit :

	Recettes	<u>Dépenses</u>
* Fonctionnement :	12 375 971 €	12 375 971 €
* Investissement :	5 177 030 €	5 177 030 €
soit un total de	17 553 001 €	17 553 001 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'ADOPTER le Budget Primitif de la Commune au titre de l'année 2024 :
 - <u>PAR CHAPITRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> tant en dépenses qu'en recettes
 - <u>PAR CHAPITRE ET OPERATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT</u> tant en dépenses qu'en recettes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération, par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes, par 24 voix pour, 1 abstention et 7 contre.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 2L/OL LoL ¼

ID : 013-211300405-20240219-DEL202419-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents:

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°19 FINANCES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2024

- Rapport de Sonia BOURRELLY MARCELLI et Stéphane TARDIF -

Le dossier de demande de subvention, à compléter par les associations qui souhaitent obtenir un financement de la Commune, est téléchargeable sur le site de la mairie.

Il comprend des éléments d'appréciation sur le contenu des activités exercées par l'association et sur l'objet de leur demande de financement.

Il permet au Conseil de se prononcer sur l'octroi ou non de financements.

Trois associations ont, à ce jour, déposé un dossier valide de demande de subvention.



ID: 013-211300405-20240219-DEL202419-DE

Ces dossiers ont été instruits et font l'objet des propositions de subventions suivantes :

Association	Subvention 2023 (pour mémoire)	Subvention 2024	Subvention en nature
CREART	800€	800 €	Local permanent exclusif Maison des Arts
PRETE-MOI TA PLUME	500 €	500 €	Bureau (Maison des Associations) + salles n°12 et n°15 : 2H/semaine
PECHE FUVEAU- ROUSSET	300€	400 €	Bureau (Maison des Associations) : 4H/semaine

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

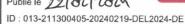
- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement, sur l'exercice 2024, aux associations selon les montants listés ci-dessus,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024 Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants: 32

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°20 **FINANCES**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - COOPERATIVES SCOLAIRES - EXERCICE 2024

- Rapport de Johan MICHELOSI -

Chaque année, il est octroyé aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires des subventions qui leur permettent de financer sorties, spectacles, cycle d'animation selon le choix des équipes pédagogiques.

La participation de la Commune est établie selon les règles d'attribution suivantes :

250 €/classe en école maternelle : la commune compte 14 classes maternelles

Les subventions proposées sont :

Maternelle OUVIERE	5 classes	1 250 €
Maternelle 14 JUILLET	4 classes	1 000 €
Maternelle LA BARQUE	2 classes	500€
Maternelle ROQUE MARTINE	3 classes	750 €

♦ 250 € / classe en école élémentaire : la commune compte 25 classes élémentaires

Les subventions proposées sont :

Elémentaire RIMBAUD	5 classes	1 250 €
Elémentaire ROQUE MARTINE	5 classes	1 250 €
Elémentaire LA BARQUE	4 classes	1 000 €
Elémentaire OUVIERE	11 classes	2 750 €

Participation supplémentaire à la coopérative scolaire :

En cas d'organisation de classe découverte élémentaire, la municipalité majore la subvention à la coopérative scolaire de 400 € par classe qui part en séjours, dans la limite d'un plafond par école (4 pour Ouvière, 2 pour les autres écoles élémentaires).

La subvention complémentaire sera versée à la coopérative <u>uniquement</u> lorsque le séjour sera réalisé et sur présentation de la facture au service financier de la mairie.

Les coopératives scolaires sont organisatrices et gestionnaires de leurs classes découvertes.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement, pour l'exercice 2024, d'un montant de :
 - 1 250 € à l'école maternelle Ouvière
 - 1 000 € à l'école maternelle du 14 juillet
 - 1 500 € à l'école de la Barque
 - 2 000 € à l'école Roque Martine
 - 1 250 € à l'école Rimbaud
 - 2 750 € à l'école élémentaire Ouvière
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL. Le Maire, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

100000

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024





ID: 013-211300405-20240219-DEL202421-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°21 FINANCES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE FUVEAU – NOEL 2024

- Rapport de Madame le Maire -

La Commune participe et offre – au titre de sa politique d'action sociale – plusieurs prestations à ses agents municipaux.

L'ensemble des prestations et manifestations est étudié en partenariat et concertation avec l'amicale du personnel municipal qui a souhaité administrer en direct le budget consacré par la Commune à ces différentes actions, l'objectif étant de gérer de façon beaucoup plus souple les crédits octroyés et de bénéficier de nombreux avantages.

Il s'agit pour l'exercice 2024 :

- D'achats de jouets de Noël pour les enfants du personnel âgés de 0 à 14 ans pour un montant de 3 200 €,
- D'une participation au spectacle de fin d'année des enfants du personnel pour un montant de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024 Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le **22 | 01 | 707 | 4**ID : 013-211300405-20240219-DEL202421-DE

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de répondre favorablement à cette demande

- 1 **DE DELIBERER** chaque année de façon spécifique sur le montant des prestations d'action sociale à verser sous forme de subvention à l'association Amicale du personnel municipal soit 4 700 € pour l'exercice 2024,
- 2 **DE CONTROLER** annuellement que les sommes versées ont bien été utilisées aux fins initialement prévues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

sous réserve toutefois :

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 21 01 00 00

ID : 013-211300405-20240219-DEL202422-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents:

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°22 FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF TRAVAUX DE PROXIMITE DU DEPARTEMENT - EXERCICE 2024

- Rapport de Éric DESHAYES et Daniel GOUIRAND -

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire en 2024 l'aide aux petits travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Le taux de subvention sur ce dispositif est de 70 % sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30 % du montant HT du projet.

Publié le 22/02/2024

ID: 013-211300405-20240219-DEL202422-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions sur les 7 opérations ci-dessous :

Opération	Montant en € HT	Plafond subventionnable	Subvention escomptée
Aménagements de sécurité - quartier la Foux	65 832 € HT	85 000 € HT	46 082 € HT
Création parking et espaces verts – traverse de la chapelle	92 876 € HT	85 000 € HT	59 500 € HT
Passage aux leds des points lumineux de la Commune	100 000 € HT	85 000 € HT	59 500 € HT
Requalification complète cuisine et réfectoire école Arthur Rimbaud	85 000 € HT	85 000 € HT	59 500 € HT
Agencement accès sécurisé école provisoire de la Barque	100 000 € HT	85 000 € HT	59 500 € HT
Sécurisation de l'entrée du lotissement la Roucaoudo	100 000 € HT	85 000 € HT	59 500 € HT
Mise en place de stores et voiles d'ombrage dans les cours d'école et crèches	85 000 € HT	85 000 € HT	59 500 € HT

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- DE DEPOSER, au titre du dispositif d'aide aux petits travaux de proximité sur l'exercice 2024, les dossiers cités ci-dessus auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, et
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23 /02 / 2021

ID : 013-211300405-20240219-DEL202423-DE



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°23 FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – DISPOSITIF AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Rapport de Éric DESHAYES -

Le Conseil Départemental a décidé d'épauler les communes dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Le taux de subvention sur ce dispositif peut aller jusqu'à 60 % sur le coût hors taxes des travaux plafonnés à 500 000 € HT, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 20 % du montant HT du projet.

Suite au diagnostic et préconisations du bureau d'études spécialisé missionné par la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter ce financement pour des travaux de rénovation sur un des ensembles les plus énergivores du parc de bâtiments municipal à savoir : l'ensemble de l'Hôtel de Ville et l'école du 14 juillet avec le Service Enfance Jeunesse.

Le coût des travaux envisagés est de 420 051 euros hors taxes auxquels il faut ajouter des frais d'études, préalables et nécessaires, à hauteur de 79 949 euros hors taxes à savoir : étude de sol, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS,....

Le financement sollicité du Département est de 60 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention Département	60 %	300 000 €
Commune	40 %	200 000 €
	Total H	500 000 €

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- DE SOLLICITER l'aide financière du Département au titre du dispositif d'aide à la transition énergétique,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

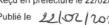
Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Recu en préfecture le 22/02/2024



Publié le 22/02/2024 ID: 013-211300405-20240219-DEL202424-DE





VILLE DE FUVEAU

Nombre de Conseillers en exercice: 33 Votants: 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents:

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°24 **FINANCES**

AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE

- Rapport de Eric DESHAYES -

Le Conseil Départemental a mis en place un dispositif pour accompagner et épauler les communes dans leur politique de tranquillité et sécurité publique.

A ce titre, il est proposé de solliciter l'aide financière pour la :

- Mise en place de deux caméras dans le secteur de Ouvière : 1 fixe devant le parking de Maternelle Ouvière et 1 multiplicateur à l'angle de la descente devant l'école élémentaire et le complexe sportif pour un montant de 16 825 euros hors taxes ;
- Mise en place d'un multiplicateur devant l'école Arthur Rimbaud pour 12 807 euros hors taxes;
- Mise en place de deux caméras sur la Bastide Vitalis pour 10 715 euros hors taxes ;
- Acquisition de radios et matériel divers pour les CCFF/RCS pour 2 000 euros hors taxes.

Le taux de subvention sur ce dispositif est de maximum 80 % sur le coût hors taxes, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 20 % du montant HT du projet.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le 22/04/2021

ID: 013-211300405-20240219-DEL202424-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible sur les dossiers présentés ci-dessus.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Subvention Département	70 %		29 643 €
W	FIPD	10 %		4 235 €
8	Commune	20 %		8 469 €
		Т	otal HT	42 347 €

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

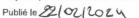
- D'APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- DE SOLLICITER l'aide financière du Département,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024





ID: 013-211300405-20240219-DEL202425-DE

VILLE DE FUVEAU



Nombre de Conseillers en exercice : 33 Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents :

Tous les Conseillers élus.

Procurations:

Mme FEREOUX à Mme LEFORT M. ALBANESE à M. DESHAYES Mme AUBRIEUX à Mme ARUTA M. FOUAN à M. GOUIRAND

Mme FILIPPETTI à Mme BONFILLON CHIAVASSA

M. PARIS à Mme FLAHAUT

Absente:

Mme VESPERINI

. Florent ALFORNEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°25

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Rapport de Madame le Maire -

Le Maire informe le Conseil que, conformément à l'article L313-1 du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose la création/suppression des emplois suivants à l'assemblée :

Emploi(s)	Service d'affectation	Catégorie	Cadre d'emploi(s)	Temps de travail	Date d'effet	Nombre de poste (s)
Création	Police Municipale	С	Gardien	Temps complet	01/04/2024	1
Suppression	Police Municipale	С	ASVP filière technique	Temps complet		1



ID: 013-211300405-20240219-DEL202425-DE

Emploi(s)	Service	Catégorie	Cadre	Temps	Date d'effet	Nombre de
	d'affectation		d'emploi(s)	de		poste (s)
				travail		
Création	Urbanisme	Α	Attaché	Temps	01/04/2024	1
			territorial	complet		
Suppression	Urbanisme	В	Rédacteur	Temps		1
			Territorial	complet		

Il s'agit ici d'acter:

la réussite au concours de gardien de Police d'un agent de la commune déjà titulaire mais affecté sur un poste d'ASVP (filière technique)

■ la promotion interne d'un agent instructeur au service Urbanisme qui remplissait toutes les

conditions et critères pour être proposé à la promotion interne

Emploi(s)	Service	Catégorie	Cadre	Temps	Date d'effet	Nombre de
	d'affectation		d'emploi(s)	de		poste (s)
				travail		
Création	France	С	Adjoint	Temps	01/01/2024	1
	Services		administratif	complet		
Création	Pôle	B ou A	Rédacteur ou	Temps	01/04/2024	1
	Ressources		Attaché	complet		
Création	Services	С	Adjoint	Temps	01/04/2024	1
	Techniques		technique	complet		

Les trois autres créations, annoncées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, sont nécessaires au vu de la création d'un nouveau service à la population (France Services) et de l'extension des missions et des projets à lancer (équipements publics) et à entretenir.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires et au vu de l'application de l'article L332-8-2 du CGCT, ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 2 mois à 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans

La rémunération du candidat sera déterminée suivant sa dernière situation administrative s'il s'agit d'un agent titulaire ou s'il s'agit d'un agent contractuel, sans dépasser le dernier échelon de la grille indiciaire du premier grade dans les cadres d'emplois définis.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER les créations et suppressions des postes telles qu'indiquées cidessus,
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence, et
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance, Florent ALFORNEL.

